



PREAVIS MUNICIPAL NO 2020/08

BUDGET 2021

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de la Loi sur les communes du 28 février 1956 et des articles 80 à 87 du règlement du Conseil général de Vulliens du 20 juin 2013, la Municipalité propose au Conseil Général pour approbation, le budget pour l'année 2021, adopté par la Municipalité le 26 octobre 2020.

La Municipalité doit remettre le projet de budget au Conseil au plus tard le 15 novembre de chaque année (art. 8 RCC) et le vote sur le budget doit intervenir avant le 15 décembre (art. 9 RCC).

Il est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département des institutions et du territoire (DIT), Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).

Considérations générales

Le budget de l'année 2021 a été élaboré sur la base :

- Des comptes 2019
- Du budget 2020
- Une projection à 620 habitants
- Du taux d'imposition de 76 points décidé par le Conseil Général le 24 septembre 2020
- Des prévisions des acomptes de la péréquation 2021

Commentaire sur les différents postes du budget 2021 :

1. Administration générale :

Administration :

L'augmentation des charges et des revenus par rapport au budget 2020 est principalement due à l'adaptation annuelle des traitements, à la période de formation du nouveau boursier et à l'hospitalisation de notre employé communal qui sera remplacé durant son absence.

- | | |
|------------|---|
| 111.301.00 | Adaptation annuelle des salaires en fonction du règlement sur le personnel, mise à l'assurance de notre employé communal, double fonction de boursier durant environ 5 mois |
| 111.317.00 | Au niveau des manifestations, en plus des festivités habituelles, 2021 est une année d'Abbaye et de fin de législature. Les événements sont prévus, en espérant que la situation sanitaire le permette. |
| 111.439.00 | Indemnités à recevoir de l'assurance perte de gain pour notre employé communal |

Service informatique :

- | | |
|------------|---|
| 190.318.02 | Le poste est augmenté suite à l'acquisition d'un nouveau module dans l'application de comptabilité. |
|------------|---|



2. Finances :

Comme à l'accoutumée, les prévisions des rentrées fiscales sont prudentes. L'effet des réductions de l'horaire de travail ou du chômage partiel dû à la pandémie Covid-19 sur les prochaines déclarations d'impôts n'est pas connu.

Service financier :

220.322.00 intérêts d'emprunts à la baisse, grâce aux amortissements et au renouvellement d'un emprunt de CHF 486'000.- au taux de 0,35 % au lieu de 2,7 %.

3. Domaines et bâtiments :

Forêts :

Actuellement, l'exploitation des forêts est forcée par les attaques de bostryches et le résultat du dérèglement climatique. Les coupes volontaires sont momentanément freinées. Sur conseil du garde forestier, la Municipalité tentera la plantation de nouvelles essences plus résistantes.

320.435.01 Les chablis et les bois bostrychés ne sont pas sans conséquence sur la vente des bois de service et d'industrie.

Grande-salle :

351.314.01 L'entretien des peintures des cadres de fenêtres extérieurs, des volets et des portes ayant été réalisés cette année, rien de particulier n'est prévu pour 2021.

Dépôt communal :

355.314.01 Des travaux d'entretien de la toiture côté nord sont prévus.

355.480.09 Les travaux d'entretien seront financés par prélèvement sur le fonds de réserve rénovation dépôt communal 2810.04.

Maison communale :

Depuis le 1^{er} janvier 1993, 8 appartements de la maison communale font l'objet d'un contrôle d'occupation régulier du service du logement, qui fixe les loyers, impose le versement annuel d'un montant variable sur un compte « fonds de régulation des loyers » et donne son avis sur les dossiers des candidats locataires. La liquidation du compte « fonds de régulation des loyers », présentant un solde de CHF 61'591.00 au 31.12.2019, est la seule condition subsistante pour être libéré de ces contraintes.

356.314.01 La Municipalité entreprend le remplacement de toutes les fenêtres en 2020 et prévoit d'autres travaux d'entretien pour l'année prochaine.

356.480.09 Les travaux d'entretien seront financés par prélèvements sur le fonds de régulation des loyers 2800.03 et le fonds de rénovation du bâtiment 2810.05

4. Travaux :

Ordures ménagères et déchets :

Le compte s'autofinance depuis l'augmentation, en 2019, de la taxe au poids de 50 ct à 65 ct par kilo et de la taxe personnelle de CHF 30 à CHF 40 par année.



Egouts et épuration :

Le compte s'autofinance depuis l'introduction du nouveau règlement au 1^{er} janvier 2019.

5. Instruction publique et cultes :

Enseignement primaire, secondaire et prégyrnasial

Les coûts de l'enseignement sont en augmentation en raison d'un plus grand nombre d'élèves scolarisés : 80 au 1^{er} octobre 2020, soit 63 élèves au niveau primaire et 17 en VG et VP. A noter que 9 élèves sont scolarisés ailleurs (privé, parapublic ou à domicile).

6. Police :

Défense contre l'incendie :

650.352.01 La participation au SDIS Oron-Jorat est en augmentation, principalement en raison de la nouvelle caserne d'Oron-la-Ville.

7. Sécurité sociale :

Prévoyance sociale :

720.351.00 La facture sociale continue d'augmenter chaque année. Le montant des acomptes est transmis par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)

720.351.01 La part des revenus conjoncturels à la facture sociale est en diminution, le budget est établi sur la base des recettes de l'année 2019.

8. Service des eaux :

Ce service doit s'autofinancer. L'épisode « chlorothalonil » reste d'actualité. De nouvelles analyses d'eau sont planifiées, toujours plus performantes dans la recherche des micropolluants, d'où un coût plus important.

810.312.00 La consommation d'électricité pour le pompage devrait baisser, mais les factures 2020 sont encore des acomptes. Le décompte ne sera visible qu'en début d'année prochaine.

810.312.01 L'achat d'eau à l'AIEJ n'a pas été aussi importante que présumé.

810.314.00 Augmentation par rapport au budget 2019, mais adaptation selon les comptes 2019 et la projection des comptes 2020. Le coût de l'entretien du réseau est beaucoup tributaire des fuites.

810.318.05 Les frais d'analyses des eaux sont plus importants.

810.352.06 La commune est devenue acheteuse d'eau, ce qui modifie la tarification à l'AIEJ.

810.434.01 Plus de nouvelles constructions, donc plus de taxes uniques de raccordements.



Résultat :

Les charges du budget 2021 s'élèvent à CHF 2'564'976.00, en augmentation de CHF 142'711.00 par rapport au budget 2020, alors que les produits totalisent CHF 2'512'379.00, en augmentation de CHF 147'141.00.

Conclusion :

Le Conseil général de Vulliens, dans sa séance du 4 décembre 2020,

- vu le préavis n° 2020/08 de la Municipalité du 26 octobre 2020,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée de l'examen de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver le budget communal pour 2021, qui présente les résultats suivants :

- Charges	CHF 2'564'976.00
- Revenus	CHF 2'512'379.00
- Excédent de dépenses présumé	CHF 52'597.00

Au Nom de la Municipalité

Le Syndic	La Secrétaire
 Olivier Hähnli	 Nicole Matti



Adopté par la Municipalité en séance du 26 octobre 2020